

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction de la recherche, de l'innovation, du développement et de la coopération internationale

Mission Développement Agricole et Rural

Adresse: 2 rue Saint Charles

75015 Paris

Suivi par : Isabelle POULET

Tél: 01 56.79.21.26 Fax: 01 42.27.50.32

Mail: isabelle.poulet@agriculture.gouv.fr

CIRCULAIRE DGER/SDRIDCI/MDAR/C2007-2001

Date: 04 janvier 2007

Date de mise en application : 4 janvier 2007

Nombre d'annexes: 3

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche à Mesdames et messieurs les préfets de région

Objet : lancement de l'appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2007

Bases juridiques : code rural (Livre VIII, titre II) ; loi de finances 2007

Résumé : Le ministère de l'agriculture et de la pêche lance un appel à projets doté de 9.75 millions d'euros pour financer des projets de développement agricole et rural.

Mots-clés : appel à projet ; développement agricole et rural

Destinataires		
Pour exécution :	Pour information :	
Préfets de région ;	Préfets de Départements ;	
Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la	Directeurs Départementaux de l'Agriculture et de la	
Forêt.	Forêt;	
	Monsieur le Président de l'APCA;	
	Monsieur le Président de l'ACTA.	

Le ministère de l'agriculture et de la pêche lance un appel à projet de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2007. Vous trouverez le règlement et les dossiers types correspondants en annexe.

Je vous remercie d'en assurer la diffusion la plus large possible.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche Jean Louis Buër



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat Règlement 2007

1. Objectifs

Le programme d'appels à projets vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural (DAR) sur des actions de développement et de recherche appliquée pour répondre aux enjeux de l'agriculture et du monde rural en permettant en particulier de :

- encourager l'innovation, en explorant de nouveaux domaines, en mettant au point de nouveaux outils ou en renouvelant les méthodes de travail et d'organisation dans la perspective d'une amélioration de la performance globale de l'agriculture;
- créer les conditions favorables au développement des processus d'innovation en associant autour de projets communs des acteurs de toutes les parties prenantes;
- améliorer l'efficacité du dispositif de développement agricole et rural :
 - en confortant le travail en réseau au sein des catégories d'acteurs et entre catégories pour le traitement de questions transversales et le développement d'approches systémiques;
 - en faisant émerger les compétences dont l'agriculture aura besoin demain sur le terrain de l'innovation;
- produire des références et mettre à disposition les résultats des travaux sous une forme facilement communicable aux agriculteurs et aux acteurs du conseil agricole. L'information sur les résultats doit être publiée largement et les résultats doivent être disponibles et communicables sur demande à toute personne intéressée.

2. Thème: innovation

Les projets devront s'inscrire dans l'un des quatre champs suivants :

- conduite durable de l'exploitation : l'objectif est la mise au point de systèmes d'exploitation innovants visant à l'amélioration conjointe des performances économiques, environnementales et sociales. Ceci concerne en particulier :
 - l'organisation et l'amélioration des conditions de travail,
 - la création de valeur ajoutée,
 - l'utilisation économe des intrants et du matériel.
 - la maîtrise de l'eau et l'adaptation des pratiques culturales et d'élevage à des situations de pénurie ou de déficit,
 - le maintien de la fertilité des sols,
 - la gestion des risques sanitaires,
 - la consommation d'énergie,
 - l'amélioration de la qualité des produits,
 - l'identification de combinaison de productions permettant de maîtriser les risques liés aux aléas climatiques,
 - le respect du bien-être animal,
 - l'adaptation aux évolutions des politiques publiques.

Les projets pourront utilement intégrer la mise au point d'itinéraires techniques.

- 2. **nouveaux débouchés pérennes :** il s'agit de favoriser l'organisation et la structuration de filières nouvelles pour :
 - les productions alimentaires et non alimentaires (biomatériaux, bioénergies et toutes les nouvelles utilisations, y compris valorisation des co-produits dans les filières animales).
 - la production de nouveaux services.

Les projets pourront utilement intégrer la mise au point d'itinéraires techniques et la présentation des bilans énergétiques et économiques correspondant aux pratiques étudiées.

3. contribution de l'agriculture au développement durable des territoires ruraux : au sein d'un territoire, est particulièrement visé le développement de nouvelles activités, sources de diversification de l'activité agricole. Les complémentarités entre les différentes formes d'agricultures, les interrelations entre les stratégies des filières et les projets de territoire, les différents modes de commercialisation, la mise en réseau d'acteurs (groupes d'agriculteurs, opérateurs des filières, collectivités territoriales, artisans, services, autres résidents...) doivent permettre de mieux insérer l'agriculture au sein de son territoire. Ces réseaux peuvent se constituer sur des échelles de territoire variées.

4. **organisation et nouvelles pratiques de développement :** les projets s'attacheront, sur des thématiques communes à plusieurs acteurs, filières ou territoires, à expérimenter des pratiques nouvelles d'organisation des acteurs, de création et de transfert de l'innovation.

Les projets devront permettre l'acquisition de références en matière d'efficacité économique, environnementale et sociale ainsi que des propositions en termes de transfert et valorisation vers les exploitations et les acteurs du conseil agricole.

3. Partenariats:

La qualité et la pertinence des partenariats seront des critères d'évaluation des dossiers.

L'appel à projets privilégiera la coordination entre acteurs du développement agricole et rural en association avec les acteurs de la recherche et de la formation, ce qui peut passer par la constitution d'unités mixtes technologiques et de réseaux mixtes technologiques.

Les dossiers présentés à l'appel à projets « développement agricole et rural d'innovation et de partenariat » peuvent s'inscrire dans un projet plus vaste, comprenant des composantes soumises à d'autres appels à projets, notamment ceux de l'Agence nationale pour la recherche.

Les autres appels à projets ont leurs propres objectifs et critères de sélection. Toutefois, il est souhaitable de mettre en perspective dans la présentation du projet, la composante présentée à l'appel à projets « développement agricole et rural d'innovation et de partenariat » avec les autres composantes. Lorsque l'ensemble est pertinent et apporte une réelle plus-value pour le développement agricole et rural, la composante soumise au présent appel à projets sera également appréciée en ce sens.

Les partenariats avec des organismes de développement ou des centres de recherche européens sont acceptés et encouragés, dans le cadre de coopérations bilatérales ou de programmes européens, dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

4. Modalités de dépôt des dossiers

4.1. Candidats

Les projets d'actions de développement agricole et rural s'inscrivant dans les champs énoncés au paragraphe 2 peuvent être déposés par l'ensemble des organismes visés à l'article L 820-2 du code rural.

Lorsque le projet est présenté par un **groupe** d'organismes, celui-ci désignera en son sein un **organisme « chef de file », responsable administratif** et interlocuteur unique du ministère de l'agriculture et de la pêche pour le dépôt des dossiers, ainsi que pour toute question concernant le projet concerné, et coordonnateur de l'exécution du projet retenu.

L'organisme ou le groupe candidat devra également désigner nominativement un « chef de projet », responsable et pilote technique de son exécution.

4.2. Procédure de constitution des dossiers :

La constitution des dossiers, comme la procédure d'évaluation, se déroulera en deux phases :

- La manifestation d'intérêt ;
- Le dossier finalisé.

La phase de manifestation d'intérêt poursuit deux objectifs :

- Donner rapidement aux porteurs de projet une indication sur l'intérêt et la solidité de leur dossier pour leur éviter de poursuivre la construction d'un projet ayant une très faible probabilité de succès;
- Permettre des regroupements entre projets similaires par la publication des manifestations d'intérêt.

Seuls les organismes « chef de file » ayant déposé une manifestation d'intérêt complète et dans les délais requis seront admis à déposer un dossier finalisé. Le dossier finalisé doit correspondre au projet décrit dans la manifestation d'intérêt.

4.3. Durée des projets

Les projets peuvent être mis en œuvre jusqu'à la date du 31 décembre 2010. Le montant de la subvention accordée correspond à la durée totale de mise en œuvre.

4.4. Dispositions financières:

Le concours maximal susceptible d'être apporté à un projet est limité à 500.000 € et à 60% du coût total du projet.

Les lauréats de l'appel à projets signeront avec le ministère de l'agriculture et de la pêche une **convention**, qui précisera les modalités de versement de la subvention et de l'exécution du projet. Ces conventions préciseront notamment les modalités de suivi et de contrôle.

4.5. Dépôt des dossiers :

Les dossiers devront être transmis avant le 1^{er} mars 2007 par mail à l'adresse : mission.dar.dger@agriculture.gouv.fr

Un accusé de réception attestera de la bonne réception des fichiers informatiques.

Un dossier INCOMPLET ou reçu après la date de clôture de la phase de dépôt sera éliminé.

4.6. Dossiers types de candidature

Les dossiers (manifestations d'intérêt et dossiers finalisés) devront être établis suivant les modèles types communiqués sur le site du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Pour favoriser la diffusion des projets et des résultats attendus par les organismes de développement agricole et rural, un bref article doit figurer dans le dossier finalisé et un article plus détaillé doit être produit à la fin du projet.

5. Jury et procédure d'évaluation :

5.1. Constitution du jury :

Le jury sera composé de quatorze membres, dont le président, désignés *intuitu* personae par le ministre de l'agriculture.

Le jury comprendra des professionnels agricoles dont des cadres du développement agricole et rural, des personnes du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur ainsi que de l'administration.

Les membres du jury sont choisis pour leurs compétences et leur indépendance.

Afin d'éviter le risque de conflit d'intérêts, chaque membre du jury devra déclarer les intérêts matériels ou moraux le liant à un dossier (manifestation d'intérêt et dossier final) et s'abstenir de participer à l'évaluation de ce dossier et à tout échange le concernant.

Les situations évoquées comme un possible conflit d'intérêts, ainsi que la méthode adoptée pour le traiter, doivent être consignées par écrit dans les comptes-rendus des réunions du jury.

Les décisions rendues le sont au nom du jury dans son ensemble.

5.2. Evaluation et sélection

A l'issue de la phase de dépôt des manifestations d'intérêt, le jury examinera les dossiers et exprimera son appréciation sous la forme d'un avis (A : avis favorable, B : avis réservé, C : avis défavorable) accompagné d'un bref commentaire. Il n'y aura pas de présélection à ce stade, mais les porteurs de projet doivent être conscients qu'en cas d'appréciation défavorable, il est fort probable que le jury confirme sur le dossier finalisé l'appréciation portée sur la manifestation d'intérêt sauf amélioration très significative de l'ensemble des éléments du dossier.

Les **dossiers finalisés** seront évalués par le jury qui proposera au ministre une liste de projets sélectionnés.

Le ministre arrêtera la liste des projets retenus et les montants alloués à chacun.

5.3. Critères d'évaluation des projets

Les **manifestations d'intérêt** sont examinées par le jury sur la base de **critères** dont les principaux sont les suivants (sans préjugé de l'ordre de priorité) :

- Objet du projet et réponse aux enjeux ;
- Partenariats;
- Pilotage du projet ;
- Résultats attendus, valorisation du projet.

Les **dossiers finalisés** sont examinés par le jury selon les critères suivants (sans préjugé de l'ordre de priorité) :

- Objet du projet et réponse aux enjeux :
 - Adéquation du projet dans le champ pour lequel il concourt ;
 - Intérêts économiques, sociaux et environnementaux du projet au regard des enjeux de l'agriculture et du monde rural et prise en compte des politiques publiques;
 - Intérêt pour les agriculteurs ;
 - Intérêt scientifique et technique le cas échéant ;

- Caractère innovant du projet par rapport aux pratiques existantes ;
- Identification de la problématique ;
- Pertinence des actions proposées pour répondre à la problématique.

Partenariats:

- Compétences de l'organisme chef de file ;
- Pertinence et pérennité du partenariat par rapport au sujet ;
- Amplitude et complémentarité du partenariat dans l'ensemble recherche/formation/développement ;
- Intérêt par rapport au développement agricole et rural d'une insertion dans un projet plus large.

• Pilotage du projet :

- Compétences du chef de projet au regard du sujet traité;
- Compétences des partenaires techniques mobilisés (objet des organismes, compétences des personnes) ;
- Qualité de l'inventaire des connaissances et pratiques existantes sur le sujet;
- Clarté de la présentation du projet ;
- Clarté et cohérence de l'organisation de l'exécution du projet (réalisme, calendrier) ;
- Modalités de pilotage du projet ;
- Modalités d'évaluation du projet.

Résultats, valorisation du projet :

- Progrès concrets susceptibles de résulter de la réalisation du projet : impacts directs et durables du projet sur les agriculteurs, sur l'agriculture et/ou sur les agents de développement en matière de formation ou de compétence;
- Amélioration attendue et valorisation ultérieure des compétences des partenaires;
- Qualité de la valorisation prévue des résultats du projet (diffusion, transfert vers d'autres acteurs).

Financement :

- Adéquation de la subvention demandée au regard des travaux prévus et des résultats attendus;
- Cohérence du plan de financement.

6. Calendrier

La procédure d'appel à projets se déroulera selon le calendrier suivant :

- début janvier : lancement de l'appel à projets ;
- 1 er mars : date limite de dépôt des manifestations d'intérêt ;
- 1 er mars / 20 avril : évaluation des manifestations d'intérêt ;
- 15 juin : date limite de dépôt des dossiers finalisés ;
- 15 juin / 7 septembre: évaluation des dossiers finalisés par le jury ;
- 15 septembre : **décision du ministre**.

Tous les renseignements sur cet appel à projets peuvent être obtenus sur le site internet du ministère de l'agriculture et de la pêche (www.agriculture.gouv.fr) ou en s'adressant à la mission « développement agricole et rural » de la D.G.E.R., 2 rue Saint Charles, 75 015 Paris, tél : 01 56 79 21 21.

mission.dar.dger@agriculture.gouv.fr

Appel à projets d'innovation et de partenariat 2007

Début :
Durée :mois
N° du Champ de l'appel à projets (cf. p2 du cahier des charges):
N° de(s) la manifestation(s) d'intérêt initiale(s) :

de partenariat 2007	N° de(s) la manifestation(s) d'intérêt initiale(s) :
Manifestation d'intérêt Organisme chef de file :	
TITRE:	
MOTS CLES : (5 au maximum)	
ORGANISME CHEF DE FILE (nom, adresse, télé	phone, mail) :
CHEF DE PROJET (nom, prénom, fonction, adres (Cf. CV en annexe)	sse, téléphone, télécopie et mail) :

(citer les partenaires pour mémoire : le détail est demandé plus loin)

I PRESENTATION GENERALE DU PROJET (2 pages maximum)
I.1. Sujet du projet (résumé du projet)
I.2. Objectifs poursuivis : (soyez bref et précis)
I.3. Les enjeux et la motivation des demandeurs (par rapport aux besoins des agriculteurs, de l'agriculture et du monde rural) :
I.4. Présentation des actions
I.5 Partenariats
 I.5.1 Partenaires retenus : (citer les organismes partenaires retenus dans le projet déposé en distinguant 4 catégories de partenaires): partenaires techniques impliqués dans la réalisation du projet (destinataires de financements CAS DAR) partenaires financiers partenaires associés au comité de pilotage du projet autres partenaires
I.5.2. Préciser les modalités retenues pour le partenariat (par exemple : unité mixte technologique, réseau mixte technologique)
I.5.3. Inscription éventuelle de ce projet au sein d'un projet plus vaste présenté dans le cadre d'un autre appel à projet. Préciser les autres volets. Préciser en quoi cela apporte un intérêt supplémentaire en termes de développement agricole et rural pour la partie présenté au présent appel à projet. Expliquer, en l'argumentant, la pertinence et l'intérêt du projet global au regard, d'une part, du sujet traité et d'autre part, du renouvellement souhaité des approches thématiques et des pratiques existantes.

II- MOTIVATIONS ET INNOVATIONS (1 page maximum)

-	tuation actuelle du projet – Etat des connaissances : diagnostic initial
-	bibliographie expériences déjà conduites
_	références
- II.2. In	 térêt social, environnemental, économique, technique, scientifique:
II.3. O	riginalité du projet (par rapport aux expériences similaires) ; (en quoi est-il innovant ?) :
ministè	en (éventuel) avec les actions du programme de développement agricole et rural 2007 financé par le cre de l'agriculture et de la pêche (montrer en quoi les actions proposées sont complémentaires mais tes des actions prévues dans le programme) :

III – RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET (soyez bref et précis : 1 page maximum)
III.1 Difficultés que pourrait rencontrer le projet :
III.2 Résultats attendus :
III.3 Valorisation et communication prévue (sur le projet, sur les résultats) :
III.4 Amélioration attendue et valorisation ultérieure des compétences
III.5 Suites attendues du projet (décrire notamment comment seront pris les relais techniques et/ou financiers à l'issue du projet) :

IV ESTIMATIONS FINANCIERES

	action 1	action 2	action 3	Total général du projet
Coût total en €				
Aide sollicitée				
CAS DAR				
Autres concours				
financiers				
(détailler par				
organisme				
partenaire)				
Autofinancement				

Appel à projets d'innovation et de partenariat 2007

Début :
Durée :mois
N° du Champ de l'appel à projets (cf. p2 du cahier des charges :
N° de(s) la manifestation(s) d'intérêt initiale(s) :

		-	•	•			•
I)	os	SIF	r tد	'n	าลเ	15	ρ

Organisme chef de file :		
TITRE:		
MOTS CLES : (5 au maximum)		

PARTENARIAT

(Citer les partenaires pour mémoire : le détail est demandé plus loin)

Evolution du partenariat : (préciser si le partenariat a évolué entre la manifestation d'intérêt initiale et le projet déposé)

Pièces à joindre au dossier :

- Lettres d'engagement des partenaires (une lettre de chacun des partenaires précisant notamment la participation financière prévue)
- Statuts et liste des membres du conseil d'administration de l'organisme chef de file
- CV du chef de projet
- tableau des responsables de chaque unité technique impliquée précisant pour chacun le nom, les domaines de compétence et les expériences dans le domaine concerné

I PRESENTATION GENERALE DU PROJET

des approches thématiques et des pratiques existantes.

I.1. Sujet du projet (résumé du projet)
I.2. Objectifs poursuivis : (soyez bref et précis)
I.3. Les enjeux et la motivation des demandeurs (par rapport aux besoins des agriculteurs, de l'agriculture et du monde rural) :
I.4. Présentation des actions
I.5. Organisme chef de file (nom, adresse, téléphone, mail) : (Cf. statuts et membres du conseil d'administration, en annexe)
I.6. Chef de projet (nom, prénom, fonction, adresse, téléphone, télécopie et mail) : (Cf. CV en annexe)
I.7 Partenariats
 I.7.1 Partenaires retenus : (citer les organismes partenaires retenus dans le projet déposé en distinguant 4 catégories de partenaires): partenaires techniques impliqués dans la réalisation du projet (destinataires de financements CAS DAR) partenaires financiers partenaires associés au comité de pilotage du projet autres partenaires
I.7.2. Préciser les modalités retenues pour le partenariat (par exemple : unité mixte technologique, réseau mixte technologique)
I.7.3. Inscription éventuelle de ce projet au sein d'un projet plus vaste présenté dans le cadre d'un autre appel à projet. Préciser les autres volets, en expliquant le cadre, l'intitulé, l'organisme porteur, le nom du responsable. Préciser en quoi cela apporte un intérêt supplémentaire en termes de développement agricole et rural pour la partie présentée au présent appel à projet. Expliquer, en l'argumentant, la pertinence et l'intérêt du projet global au regard, d'une part, du sujet traité et d'autre part, du renouvellement souhaité

et

II- MOTIVATIONS ET INNOVATIONS

- (-] - (uation actuelle du pro diagnostic initial bibliographie expériences déjà cond références		sances :		
II.2. Int	térêt social, environnei	mental, économique, t	echnique, scientifiq	ue :	
II.3. Ori	iginalité du projet (pa	r rapport aux expérie	nces similaires) ; (ei	n quoi est-il innovant	t?):
	en (éventuel) avec les a re de l'agriculture et d		de développement	agricole et rural 200'	7 financé par lo

III PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORGANISATION

III.1. Présentation	des actions :
---------------------	---------------

-	présentation de la répartition du projet en actions
-	pour chaque action préciser : - le contenu - le calendrier - les indicateurs de suivi - les indicateurs d'évaluation
le cas é Disting	Equipes techniques mobilisées : présentation par organisme (chambre, institut technique,) et <u>par action</u> échéant : quer les partenaires déjà mobilisés et les partenaires pressentis er le nombre d'ETP prévus par catégorie (techniciens, ingénieurs, chercheurs)
III.3. C	Organisation prévue, rôle de chaque partenaire technique (<i>présentation par action le cas échéant) :</i>
III.4. N	Vature, composition et modalités de fonctionnement de(s) l'instance(s) de pilotage :
III.5 M	Iodalités d'évaluation du projet

IV COMPTE PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET

IV.1 Compte prévisionnel détaillé par action (établir un seul tableau par action pour toute la période correspondant au financement du CAS DAR sollicité) :

TITRE DE l'ACTION

Désignation des partenaires par catégorie	Coût total en Euros	Temps Techniciens, Ingénieurs et chercheurs (en mois)	Aide sollicitée CAS DAR en Euros	Autres concours financiers publics et privés obtenus ou en cours (détailler par bénéficiaire et par financeur*)	
Pilotage du projet (préciser l'organisme)					
Missions confiées à une ou plusieurs Chambres d'agriculture (préciser lesquelles et détailler au moins les colonnes 2 à 4 pour chacune d'entre elles)					
Missions confiées à un ou plusieurs ICTA (préciser lesquels et détailler)					
Missions confiées à un ou plusieurs autres organismes professionnels agricoles (préciser lesquels et détailler)					
Missions confiées à un ou plusieurs organismes de recherche publique (préciser lesquels et détailler) - salaires publics - autres dépenses					
Missions confiées à un ou plusieurs établissement d'enseignement technique ou supérieur (préciser lesquels et détailler) - salaires publics - autres dépenses					
Missions confiées à d'autres organismes (association, entreprise privée) (préciser lesquels et détailler)					
Total hors salaires publics Total des salaires publics					
L Total Général					

^{*} indiquer une subvention uniquement sur la ligne « total général » si le détail ligne à ligne par bénéficiaire n'est pas envisageable à la date de remise du dossier parce que cette subvention est globale

IV.2. Tableau récapitulatif par action (à n'établir que s'il y a plusieurs actions et donc plusieurs comptes prévisionnels) :

Titre des actions	action 1	action 2	action 3	Total général
Coût total en €				
Dont total hors salaire public				
Dont total salaire public				
Aide sollicitée				
CAS DAR				
Autres concours				
financiers				
Autofinancement				

IV.3. Tableau récapitulatif par partenaire

Nom des	partenaire 1	partenaire 2	partenaire 3	partenaire 4	Total général
partenaires					
Coût total en €					
Total hors salaire public					
Total salaire public					
Aide sollicitée CAS DAR					
Autres concours financiers					
Autofinancement					_

V – RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET (8	soyez bref et	précis)
---	---------------	---------

V.1 Difficultés que pourrait rencontrer le projet et moyens d'y répondre :

V.2 Résultats attendus :

V.3 Valorisation et communication prévues (sur le projet, sur les résultats) :

V.4 Amélioration attendue et valorisation ultérieure des compétences :

V.5 Evolution attendue des compétences de l'organisme porteur du projet, ainsi que celles des partenaires associés :
V.5 Suites attendues du projet (décrire notamment comment seront pris les relais techniques et/ou financiers
à l'issue du projet) :

VI Article non confidentiel en français

(Un résumé non confidentiel des résultats en français et en anglais pourra être demandé avec le rapport final)

Article présentant en une demi-page la problématique, les enjeux, les acteurs et les résultats attendus.